ces et de résultats. Dans la politique comme dans la nature, tout fait est tour à tour un effet et une cause.

La validation de M. Joffrin est l'effet de l'affolement des républicains devant ce qui subsiste encore du boulangisme. Elle sera une cause. Elle portera ses fruits. Ils sont de ceux que nous attendons sans frayeur.

J. CORNÉLY.

L'*Autorité*. — Le citoyen Maujan est venu déclarer, aux applaudissements d'une majorité tombée en épilepsie, que LA RÉPUBLIQUE ÉTAIT AU-DESSUS DU SUFFRAGE UNIVERSEL.

C'est la théorie de la République de DROIT DIVIN; c'est la République OBLIGATOIRE.

A telles enseignes que, d'après ces gens-là, le peuple n'est plus maître chez lui. Ce n'est plus la République, vous entendez bien, qui dépend de lui, mais lui qui dépend de la République.

Voilà pourquoi nous estimons que cette séance est excellente en tous points.

Il en ressort clairement, aujourd'hui, que toutes les protestations que les républicains font entendre en faveur de la volonté nationale ne sont que des hypocrisies et des mensonges.

Et nous, nous l'opposition, nous devenons les dépositaires du droit populaire, nous sommes à tout jamais les défenseurs du suffrage universel, comme nous serons un jour les vengeurs du peuple, du peuple qui se souviendra que, s'il veut un jour seconer ses chaînes, recouvrir sa dignité perdue, sa liberté compromise, c'est à nous seuls qu'il devra s'adresser.

— PAUL DE CASSAGNAC.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 9 décembre 1889

Présidence de M. FLOQUET, président

AVANT LA SÉANCE

M. Joffrin arrive à la Chambre à une heure vingt-cinq, en voiture; malgré le mauvais temps, quelques curieux stationnent aux abords du Palais-Bourbon.

La police fait circuler et ne tolère aucun stationnement.

Les galeries et les tribunes publiques sont littéralement bondées; dans celle des sénateurs, nous remarquons MM. de Pressensé et Ferrouillat; par contre, la tribune diplomatique est complètement vide.

Les députés arrivent très lentement; les trois quarts des bancs sont encore inoccupés.

Peu à peu, la salle se garnit; l'animation dans l'hémicycle est assez grande.

LA SÉANCE

A deux heures M. Floquet ouvre la séance.

Malgré plusieurs coups de sonnette du président, les conversations ne cessent pas, et c'est au milieu du bruit que M. Lavertujon lit le procès-verbal.

La petite phalange est au grand complet: MM. Naquet, Laguerre, Mermeix, Borie, Le Hérissé, P. Richard, Deroulède, Boudeau, etc.

Dès le début de la séance, M. Constans arrive avec M. Etienne.

La Chambre valide, sans discussion, l'élection de M. le comte Caffarelli, dans la 2e circonscription de Vervins, et de M. Coutisson, dans l'arrondissement de Bourganeuf.

L'ÉLECTION JOFFRIN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. Joffrin, dans la 2e circonscription du XVIIIe arrondissement de Paris. (Mouvement d'attention.)

Le bureau conclut à la validation.

La parole est à M. Laguerre. (Mouvements divers.)

DISCOURS DE M. LAGUERRE

M. Laguerre. — Dans l'élection de Clignancourt, deux principaux candidats étaient en présence; l'un a obtenu 8,000 voix, l'autre 5,500; c'est le second que la commission de recensement a proclamé et que le bureau nous propose de valider.

Le valider serait porter le coup le plus direct et le plus néfaste au suffrage universel, qui est la base de nos institutions, car *le suffrage universel ne comprendra pas que* l'élu de la majorité ne soit pas proclamé; il y verra un attentat direct y contre sa souveraineté. (Très bien! très bien! sur les bancs boulangistes.)

La question est simple: les bulletins du général Boulanger peuvent-ils être considérés comme nuls?

Pour moi, il ne pouvait y avoir doute, le général devait être proclamé élu, quitte à être invalidé ensuite, s'il y avait lieu, et c'est une question que j'aborderai tout à l'heure.

On s'appuie, pour procéder autrement, sur la loi relative aux *candidatures multiples*; mais cette loi ne peut être appliquée au cas actuel; elle n'a pas pour objet de régler la question d'éligibilité; c'est une loi qui n'a pas été faite que contre un homme. (Exclamations au centre.)

Il fallait s'en préoccuper lors du procès de la haute cour.

Dans le débat qui a précédé le vote de la loi sur les candidatures multiples, aucune allusion n'a été faite à la *question d'inéligibilité*, et je vous rappellerai l'incohérence qui a marqué tout récemment la discussion dans le 9e bureau. (Protestations au centre. — Bruits.)

Au Sénat, on avait proposé d'exiger du candidat la qualité de citoyen français pour faire sa déclaration; il a été répondu que ce serait donner au préfet un droit exorbitant et M. le garde des sceaux a déclaré *que la loi sur les candidatures multiples* ne changeait quoi que ce soit au *principe de la* législation électorale.

Cette loi déclare nuls certains bulletins, ceux aux noms de citoyens dont la candidature est posée dans plus d'une circonscription. Mais elle ne parle pas des bulletins au nom des candidats inéligibles.

Quant à la déclaration, elle est nulle dans certains cas, c'est lorsqu'elle est faite dans plus d'une circonscription.

Le rapporteur a reconnu lui-même que le préfet n'a pas le droit de refuser une déclaration, en principe, mais il soutient que le préfet peut refuser cette déclaration, quand l'inéligibilité est notoire, or, dans la circonscription de Saint-Flour, où se présentait notre honorable collègue, M. Amagat, son concurrent était inéligible; en vertu de condamnations judiciaires; il avait été condamné pour escroquerie, il était failli et son élection comme conseiller municipal avait été, de ce chef, cassée deux fois par le *conseil* d'Etat.

Eh bien! il se présente aux élections législatives, le préfet reçoit sa déclaration et il en résulte que M. Amagat *a dû courir les chances* d'un second tour de scrutin. (Applaudissements à droite et sur les bancs boulangistes).

Où commence, où finit l'inéligibilité notoire?

Le gouvernement a-t-il fait connaître d'une façon sérieuse, *évidente, que le général Boulanger était inéligible?*

Le ministre de l'intérieur a déclaré devant le 9e bureau qu'il avait pris des mesures suffisantes pour cela. Eh bien! je réponds non.

Tout le monde se rappelle les attitudes du gouvernement, mais aucune n'était nette, ni précise.

Peu de temps avant les élections, le *Temps*, organe officieux de tous les ministres, dans une note à tendance, exprimait une théorie absolument opposée à celle qu'on veut défendre aujourd'hui.

Lorsqu'on a arraché les premières affiches à Montmartre, c'était par ordre du préfet de police, et seulement à cause de la condamnation de la *Haute-Cour* et de leur caractère de manifeste.

Et cela est si vrai qu'on n'a pas arraché les bandes portant: « Général Boulanger candidat. »

Le *Temps*, le lendemain, confirmait cette manière de voir. (Applaudissements sur les bancs boulangistes.)

Le *gouvernement ne s'y est pas opposé*, il a laissé distribuer les bulletins; le général Boulanger était donc régulièrement candidat. (Applaudissements sur les bancs boulangistes.)

Quand M. Analole de la Forge a voulu poser sa candidature, on lui a dit qu'il allait diviser les vieux républicains: l'argument n'aurait aucune portée si M. le général Boulanger avait été inéligible. (Très bien! très bien! sur les bancs boulangistes.)

La Chambre elle-même, en annulant l'élection de Lorient, a reconnu que cette élection avait donné un résultat, car s'il n'y en avait pas eu, il aurait fallu procéder à un second tour de scrutin au lieu de proclamer M. le comte Dillon élu au *premier tour*. (Très bien à droite et sur les bancs boulangistes).

Est-il admissible, dit-on, qu'une circonscription électorale fasse la loi au pays? Mais on peut admettre le *droit de la Chambre d'annuler l'élection*, sans aller jusqu'à proclamer élu le candidat qui n'a eu que la minorité.

En déclarant élu M. Joffrin, la Chambre se moquerait du droit populaire et du suffrage universel. (Rumeurs à gauche et au centre.)

Les élections ne seraient que parodie et dérision. (Applaudissements sur les bancs boulangistes.)

Il y a un élu à Montmartre, c'est le général Boulanger. (Applaudissements boulangistes); la Chambre peut le valider, ce ne serait pas la première fois qu'elle validerait un inéligible; elle a un droit discrétionnaire, il est monstrueux de retirer leur élu à *sept mille huit cents électeurs*, pour proclamer celui qui n'en a eu que cinq mille. (Applaudissements boulangistes.)

Il y a un élu à Montmartre, et, quoi que vous fassiez, cet élu reste. (Bruit dans les tribunes).

INCIDENT

La condamnation qui a frappé le général Boulanger n'est qu'une manœuvre électorale. (Protestations au centre. — (Applaudissements sur les bancs boulangistes).

M. le Président. — Veuillez retirer cette expression. (Applaudissements au centre).

M. Laguerre. — *La condamnation...*

M. le Président. — Veuillez, je vous prie, retirer votre expression.

M. Cunéo-d'Ornano. — Il n'y a que la vérité qui blesse. (*Applaudissements à droite.*)

M. Laguerre. — Je vais m'expliquer: Je dis que tout au moins la Chambre a livré un homme qui était un adversaire à une basse justice.

M. le Président. — Ces paroles aggravent les premières, vous insultez la haute cour; je ne peux vous laisser continuer. (Protestations sur les bancs boulangistes. — Rumeurs.)

Cris au centre: En voilà assez.

M. Laguerre. — Je veux *bien consentir à dire* une haute justice; mais le réquisitoire fourni par un journaliste inféodé aux a été signé par un magistrat d'exception, alors que refusaient de le faire ceux vraiment dignes de ce nom.

Voix au centre. — Oh! oh! assez! assez! (Applaudissements sur les bancs boulangistes.)

L'agitation gagne les différentes parties de la Chambre.

M. Hubbard interpelle M. Laguerre.

M. Cunéo d'Ornano. — Ne parlez pas si haut avec vos trois voix de majorité. (Rires à droite.)

M. Laguerre. — Avec votre système, on arriverait à ce que les représentants de la minorité pussent former la majorité d'une Chambre. (Très bien! très bien! à droite.)

En droit, la Chambre veut valider l'élection de M. le général Boulanger; en justice, elle le devrait, en politique elle ne le peut. (*Bruits au centre et à gauche.*)

Mais on demande à la Chambre de faire plus, on lui demande de déclarer élu le candidat qui a eu la minorité.

A cette occasion, je dois sortir du silence que j'ai gardé jusqu'ici et qui m'a beaucoup pesé, et reprendre mon attitude ordinaire, (Très bien! très bien! sur les bancs boulangistes.

Sur les bancs de la majorité, il y a plus de cent membres qui n'ont dû leur élection qu'à la pression officielle. (Applaudissements à droite et sur les bancs boulangistes.)

Pour éviter un échec certain, l'ancienne majorité a fait la loi du scrutin d'arrondissement, la loi des candidatures multiples et le reste. (Très bien! très bien! à droite et sur le bancs boulangistes.)

Pour vicier le scrutin du 22 septembre, vous avez eu recours aux invalidations et vous savez bien que vous n'avez pas jugé impartialement; votre verdict a été chaque fois inspiré par des considérations de toute nature. (Salve d'applaudissements à droite.)

En fait d'invalidations, vos actes n'ont aucun rapport avec la plus simple justice. (Nouveaux applaudissements à droite.) On a vu les concurrents républicains malheureux rôder dans les couloirs *quæren quem devoret*, et demandant la tête de leur concurrent heureux.

J'ai même vu, un jour, invalider un de mes collègues régulièrement élu, alors que son adversaire assistait dans une tribune à ce vol. (Applaudissements prolongés à droite).

M. Laguerre (s'adressant aux ministres). — Vous êtes plus tyranniques que les ministres du 16 mai. (Bruit).

Vous avez envoyé aux fonctionnaires des circulaires qui laissent bien loin les leurs (Applaudissements à droite); vous leur avez dit qu'ils devaient rappeler à leurs agents qu'ils ne pouvaient se contenter de conserver une simple neutralité passive; vous leur avez demandé de sauvegarder l'action gouvernementale. (Très bien! à droite).

M. le ministre des travaux publics, dans un voyage dans les Basses-Alpes, rappelait que des erreurs avaient été commises dans ce département, et qu'il espérait qu'on ne les commettrait plus; il adjurait tous les fonctionnaires républicains de ne pas mettre leur drapeau dans leur poche. (Vifs applaudissements à gauche.)

Ces applaudissements ne me surprennent pas; le pays saura que les membres de la majorité sont les élus des gardes champêtres.

M. Yves Guyot, ministre des *travaux publics*. — J'ai tenu à Digne le langage que devait tenir un membre du gouvernement. (Applaudissements à gauche. — exclamations ironiques à droite.)

M. Laguerre. — Vous traduisez les candidats en *police correctionnelle* pour anticipation dans l'affichage; mais vous ne poursuivez que les candidats hostiles au gouvernement (applaudissements à droite et sur les bancs boulangistes); vos préfets ont eu recours aux affiches blanches, et la majorité approuvera ces actes, parce qu'elle en a profité. (Applaudissements sur les bancs boulangistes. — Très bien! très bien! à droite. — Rumeurs à gauche.)

Et pourquoi ces manœuvres? Pour défendre la République? mais elle n'a jamais été en danger (exclamations au centre); ce qui a été en danger, c'est cette République antidémocratique aux mains du suffrage restreint, avec un Sénat qui ne permet aucune réforme. (Applaudissements sur les bancs boulangistes.)

Une voix à l'extrême gauche. — Et la vôtre, c'est avec la droite. (Tumulte. Violente agitation.)

M. Tony Révillon, très exalté, interpelle M. Golpin.

M. Rousse (Var), s'adressant à la droite. — Vous les reniez, maintenant. (Nouveau bruit.)

M. Laguerre. — J'irai jusqu'au bout.

Une voix au centre. — C'est le bonsoir, messieurs!

M. de Cassagnac. — On ne vous a jamais dit bonjour à vous. (Rires. — Très bien! très bien! à droite.)

M. Laguerre. — Mes amis et moi nous opposerons toujours à votre République intolérante, une République ouverte à toutes les bonnes volontés, avec une revision dans le sens démocratique: La consultation nationale. (Vifs applaudissements sur les bancs boulangistes.)

Prenez garde, messieurs, à la responsabilité que vous allez prendre; ce vote sera un des plus graves de la session. (Dénégations et rires ironiques au centre) car il s'agit de savoir si la Chambre respectera le suffrage universel. (Très bien! très bien! à droite.)

Je n'ai jamais voté contrairement à mes promesses et à mes programmes: beaucoup d'entre vous n'en pourraient dire autant. (Bruit au centre.)

M. Tony Révillon. — Vous avez voté contre la révision. (Nouveau bruit.)

M. Laguerre. — Oui, j'ai voté contre votre revision limitée, qui n'était faite que pour tromper les républicains.

M. le Président. — M. Laguerre a bien le droit de dire qu'il a voté contre la revision républicaine. (Vifs applaudissements au centre.)

M. Laguerre. — Beaucoup de nos collègues peuvent déclarer qu'ils n'ont pas voulu voter la revision jadis présentée par M. le président de la Chambre. Très bien! très bien! à droite. — On rit).

L'agitation est maintenant très vive aux bancs boulangistes; M. Deroulède, très exalté, crie au milieu du tumulte, on entend: « camelots. »

M. Laguerre. — Si la Chambre valide l'élection de M. Joffrin, on pourra dire que le droit à l'insurrection est dès maintenant ouvert. (Bruits).

Je souhaite que la Chambre commette cette faute et qu'elle invalide demain M. Picot, le vainqueur de M. Ferry (applaudissements prolongés à droite); une décision de cette nature ne fait que porter le tort le plus grave à ceux qui la prennent (bruit au centre); des attentats de cet ordre n'ont jamais profité qu'à ceux qui en ont été victimes, et ne font que hâter l'heure de l'imminente justice. (Applaudissements sur les bancs boulangistes.)

M. Laguerre est chaudement félicité par ses amis; M. Laur lui donne l'accolade.

RÉPONSE DE M. LÉVÊQUE

M. Lévêque, rapporteur. — Cette élection a soulevé plusieurs questions légales; je veux les examiner en dehors de toute politique, (Exclamation à droite.)

Une voix à droite. — Au contraire! (Rires.)

M. Lévêque. — Soutenir que la Chambre a un pouvoir discrétionnaire, en matière d'élections c'est la thèse de l'arbitraire; il est plus dangereux encore de *prétendre que le suffrage* universel est au-dessus de la loi, et qu'un collège électoral est souverain; on arriverait ainsi à l'anarchie.

Il n'y aurait plus à établir, dans la loi électorale, des catégories *d'incapables ou d'indignes et les électeurs* auraient le droit de nommer des interdits, des repris de justice, des étrangers, des enfants, des femmes.

M. Lévêque développe les considérants de son rapport; beaucoup de membres ont quitté la salle.

Le débit du rapporteur est fatigant, il hache ses mots, les accompagnant de force coups de poings sur la tribune.

On remarque beaucoup M. *Joffrin qui prend des* notes et qui applaudit à plusieurs reprises.

M. Lévêque. — La déclaration de M. Boulanger est nulle, puisque l'arrêt de la haute cour l'a privé de ses droits civils et politiques, la signification par huissier ne lui ajoute aucune valeur.

On soutient, à tort, que le préfet est obligé de recevoir toutes les déclarations qui lui sont adressées, il est évident que toutes les fois qu'on est certain que le candidat *est inéligible*, le préfet doit refuser sa déclaration; la Chambre n'en demeure pas moins maîtresse d'invalider l'élu, si le préfet s'est trompé.

On prétend que le gouvernement a trompé les électeurs, en n'arrachant pas les affiches de M. Boulanger; pendant deux jours il a fait arracher les affiches; s'il n'a pas continué, c'est uniquement pour éviter des rixes. (Eclamations à droite.)

Ma tâche est terminée; (rires ironiques à droite) je n'ai pas passionné le débat.

Voix nombreuses. — C'est vrai. (Rire général et prolongé.)

M. Lévêque. — Je cois avoir prouvé qu'en droit, (Nouveaux rires à droite.) *rien ne s'oppose* à la validation de M. Joffrin.

En prononçant cette validation, la Chambre donnera une preuve de son respect à la loi. (Applaudissements à gauche.)

DISCOURS DE M. LAISANT

M. Laisant. — C'est au nom de la loi, c'est au nom de la justice que je viens ici défendre le droit et combattre les conclusions du 9e bureau.

Quand la loi n'est inspirée que par la haine, l'histoire la condamne; la loi s'est appelée la révocation de l'édit de Nantes, la loi de sûreté générale.

Est-ce la l'idéal qu'on propose au parti républicain. (Très bien! très bien! aux bancs boulangistes.)

Quant à la justice, *elle s'est appelée l'inquisition* et les commissions mixtes.

M. Tony Révillon. — Celles organisées par vos amis. (Bruit.)

M. Laisant. — Est-ce la justice que revendiquent *les républicains d'aujourd'hui?*

Il y a une loi qui domine toutes les autres; c'est l'expression du suffrage **universel. Et on propose à** la Chambre, contre le **suffrage universel, l'étendard** de la révolte. (Applaudi*ssements sur les bancs* boulangistes, ricanements à gauche.)

Vous ouvrez la porte à l'insurrection. (Nouveaux applaudissements sur les bancs boulangistes). Vous l'aurez en vous faisant vous-même insurgés contre *votre maître* à tous (Vifs applaudissements sur les bancs boulangistes.)

Voix au centre. — Vous marchez à la suite d'un maître!

M. Laisant. — *Oui, et je m'en glorifie*, car ce maître, c'est le seul qu'on ait gloire à servir, c'est le suffrage universel!

Voix à l'extrême gauche. — Il vous a jugé, le suffrage universel!

M. Laisant. — Oui, il a jugé le procès de la Haute-Cour: Le général Boulanger a été élu. (Bruit.)

M. Brisson. — Je demande la parole.

M. Laisant. — La volonté populaire a condamné l'arrêt de la Haute-Cour. Elle a dit que les juges sont coupables et que le coupable est innocent. (Nouveaux applaudissements sur les bancs boulangistes. Protestations au centre.)

M. le Président. — Je rappelle l'orateur à la modération.

M. Deroulède. — C'est la France qui parle.

M. le président. — La douzaine de personnes qui siègent sur quelques bancs, ici, ne saurait avoir la prétention de représenter la France. (Protestations sur les bans boulangistes, vifs applaudissements au centre et à gauche, agitation prolongée.)

M. Laisant. — L'arrêt de la Haute-Cour pèsera sur la mémoire de ceux qui l'ont rendu et grandira le condamné.

M. Léon Say. — J'en revendique l'honneur, et il ne pèsera pas sur ma mémoire. (Très bien, très bien, au centre).

M. Laisant. — Depuis que la République existe, on ne cesse de dire à ceux qui souffrent qu'il suffit du bulletin de vote pour faire triompher leurs aspirations, et le jour où ce bulletin servirait pour conquérir l'indépendance, on l'annullerait!

Une telle conduite est inadmissible. La majorité a fait de la République la copie la plus fidèle du gouvernement de juillet. (Rires à gauche.)

M. le Président rappelle l'orateur à la question.

M. Laisant. — En défendant les braves gens, et les républicains qui ont voté pour un républicain, (rires à gauche) pour un républicain-socialiste, contre un gouvernement monarchiste, je ne suis pas sorti de la question. (Applaudissements sur des bancs boulangistes.)

On peut les proscrire, on peut les tuer; on ne peut pas plus les empêcher d'être républicains qu'on ne peut *empêcher la terre de tourner*.

A une grande démocratie républicaine, il est temps d'adapter une constitution républicaine qui ne pourra sortir que de la consultation du peuple, de l'élection d'une constituante.

Voilà ce que voulait le général Boulanger, et on lui en a fait un crime, comme on lui en a fait un autre d'avoir, dans son passage au ministère de la guerre, relevé le moral de l'armée. (Exclamations à gauche et au *centre*.)

C'est parce qu'il a donné un coup à l'idée de la revision que s'est déchaîné sur lui le torrent de haine et de vengeance qui a abouti au jugement de la Haute-Cour. (Applaudissements aux bancs boulangistes.)

Beaucoup voulaient la revision, quand ils la croyaient impossible.

Ils s'en sont écartés, quand ils ont cru qu'elle pouvait se faire. (Bruit).

M. le Président. — Je rappelle encore une fois l'orateur à la question, si non je consulterai la Chambre.

M. Laisant. — Il n'y aurait, je le sais bien, pas de débat, si l'élu de Clignancourt n'était pas sous le coup d'une condamnation de justice.

Il faut donc examiner les causes de cette condamnation.

En approuvant les conclusions du 9e bureau, vous auriez, au milieu des députés élus par le pays, un député nommé par voie administrative.

Mes amis et moi, nous avons tous commis les mêmes crimes que le général Boulanger; on pourrait donc nous appliquer les mêmes lois d'inéligibilité et proclamer, dans notre circonscription l'élu de la majorité; on ferait ainsi une commission mixte législative. (Bruit.)

Lorsque je vois M. Jumel, du banc des ministres, nous dire qu'on devrait nous poursuivre, je suis fondé à le dire.

M. Deroulède. — On ne l'oserait pas. (Très bien! sur les bancs boulangistes.)

M. Laisant. — On pourrait dire de M. Joffrin qu'il est le député sans suffrages siégeant dans la Chambre contre la volonté des électeurs.

Les arrêts du suffrage universel peuvent être désagréables; mais il faut, comme a dit Danton, avoir confiance dans la raison du peuple. Quand le peuple juge, tout est fini:

Oui, le non-élu de Montmartre ne siégera sur ces bancs que par mesure administrative.

Voix à droite, ironiquement: il n'acceptera pas!

Autres voix: mais si, il acceptera!

M. Laisant. — Des hommes de parti peuvent valider l'élection; mais des républicains, des patriotes, dans une si petite mesure que ce soit même... (protestation au centre.)

Cris: C'est intolérable. (Bruit de pupitres.)

M. le Président. — Ce langage est inconvenant.

M. Deroulède. — Vous vous croyez encore, M. le président, à la réunion des étudiants anti-boulangistes. (Vifs applaudissements sur les bancs boulangistes.)

M. le Président. — Non, je ne m'y crois pas, car là M. Deroulède n'y était pas. (Applaudissements et rires au centre et à gauche.)

M. Laisant. — M. le président, au lieu de m'interrompre dans les arguments et les appréciations que j'ai besoin d'exposer, ferait bien mieux d'empêcher les interruptions de mes adversaires. Je m'incline devant son qualificatif, parce qu'il n'a pu le prononcer que du haut de son fauteuil présidentiel. (Très bien! aux bancs boulangistes.)

En terminant, je ferai appel au besoin de réconciliation nationale et j'invite la Chambre à n'écouter que l'intérêt du bien public, de la patrie et de la république. (Applaudissements aux bancs boulangistes.)

DISCOURS DE M. BRISSON

M. Brisson. — Pour résister à la campagne dirigée contre les institutions républicaines, tout le monde a fait son devoir, même l'administration. (Ah! ah! à droite.)

L'orateur parle du général Boulanger coutumax, exécuté en effigie (rires), après avoir été condamné par la Haute-Cour.

Il ne faut pas, dit-il, rouvrir la Chambre à une faction; on ne veut pas seulement fermer la porte à M. Joffrin, mais on veut l'ouvrir à M. Boulanger.

Le devoir de la Chambre ne souffre pas d'hésitation. (Applaudissements au centre).

La clôture repoussée

Une voix: La clôture!

M. C. Pelletan parle contre la clôture. Un certain nombre de républicains, dit-il, cependant anti-boulangistes, considèrent qu'ils ne peuvent valider l'élection de Clignancourt et veulent expliquer pourquoi.

M. Floquet lit les noms d'une dizaine d'orateurs qui ont encore à parler.

La clôture mise aux voix, est repoussée par 323 contre 190.

Discours de M. E. Roche

M. Ernest Roche parle des responsabilités de la Chambre dans ce grand débat, vis-à-vis de la République et de l'histoire.

Il rappelle véritable discours de réunion publique. Il expose les conséquences qui résulteront de la validation de M. Joffrin.

Défiez-vous, dit-il, l'arme que vous forgez, est à deux tranchants; elle assassinera la République et vous avec.

Discours de M. Reinach

M. Reinach soutient que le préfet a la faculté de *refuser la déclaration de candidature*.

Il parle de la victoire du parti républicain, et dit qu'après le danger, les républicains ont appris à s'estimer et à resserrer leurs rangs pour une action commune.

Si la Chambre invalidait M. Joffrin, elle fournirait aux condamnés de la Haute-Cour une première occasion de pousser un cri de confiance et d'allégresse. (Protestations sur les bancs boulangistes.)

Il rappelle les souvenirs de 1848, et dit que l'assemblée nationale, ayant d'après l'avis de Louis Blanc, validé le prince Louis Napoléon, on sait ce qui s'en est suivi. (Tumulte. Applaudissements.)

Le docteur Desprez

M. le docteur Desprez déclare qu'il n'est ce'es pas boulangiste, mais qu'il se demande pourtant si MM. Reinach et ses amis n'ont pas l'esprit troublé (rires.)

Malgré une dialectique habile, pour justifier la conduite de la préfecture, il existe *un fait brutal: huit mille électeurs* ont opté pour Boulanger, et non pas pour Joffrin. (Applaudissements sur les bancs boulangistes).

Si vous avez le courage de valider l'élu de la minorité, moi je ne le ferai pas.

M. Maujan

M. Maujan dit qu'il vient prendre la responsabilité de son vote.

Pour lui, tout le monde a bien fait de ne pas recevoir de déclaration; la commission a bien fait; la Chambre fera bien de valider M. Joffrin.

Nous sommes des républicains, dit-il, nous mettons la République au-dessus du suffrage universel (applaudissements) parce que nous estimons que la République est un patrimoine sacré.

VIF INCIDENT

L'orateur ajoute en s'adressant à M. Deroulède: « Ces patriotes à quarante sous... » (Applaudissements frénétiques à gauche.)

M. Deroulède s'élance à la tribune; on l'arrête; il menace du poing M. Maujan.

MM. Pierre Richard et Castelin se lèvent et protestent bruyamment; le tumulte est à son comble.

M. Floquet réussit à faire faire silence.

M. Deroulède somme l'orateur de s'expliquer.

M. Floquet, à Deroulède: Vous n'avez pas le droit d'adresser de sommation à qui que ce soit.

M. Deroulède. — Je les adresserai ailleurs.

Le tumulte continue.

M. Maujan s'explique.

M. Deroulède se tient, les bras croisés, dans l'hémicycle.

M. Maujan. — Je m'adressais aux bandes de camelots embrigadés qui ont été l'orgueil et la gloire des boulangistes.

L'orateur continue et ajoute qu'il ne faut pas laisser naître un désordre ruineux pour le pays.

M. Pelletan

M. Pelletan veut expliquer son vote et celui de ses amis.

Les questions électorales ne doivent pas être tranchées avec un esprit de parti; je m'honore d'avoir contribué à la condamnation de Boulanger; mais en validant Joffrin, vous créez, un droit nouveau, par un précédent.

DISCOURS DE M. DÉROULÈDE

M. Deroulède dit qu'il ne peut pas accepter qu'on mette la République au-dessus du suffrage universel; il n'y a pas de loi au-dessus. Le bulletin de vote, est la part sociale de l'électeur. Si vous lui enlevez ce bulletin, vous lui enlevez le droit du plus sacré de ses devoirs.

L'orateur parle du général Boulanger, dont le nom soulève des interruptions passionnées et un violent tumulte.

Il rappelle la popularité du général due à son uniforme et à ses croix.

Le tumulte est inouï, et il est impossible de percevoir les paroles de M. Deroulède.

Les boulangistes applaudissent à outrance. Les interpellations se croisent.

L'amendement de M. Deroulède

M. Deroulède termine *en demandant* la validation de M. le général Boulanger, et en demandant que sa proposition soit mise aux voix la première, parce qu'elle s'éloigne le plus des conclusions du bureau.

Voici le texte de cette proposition:

« *Considérant que la loi du* 17 juillet 1889 n'a été appliquée à aucun des citoyens parlant et agissant au nom du général Boulanger, candidat aux dernières élections législatives;

» Considérant que, *à aucune heure* avant l'élection *le gouvernement* n'a invoqué, contre la candidature du général Boulanger, aucun article des diverses lois dont il s'est réclamé après le scrutin, remettant implicitement ainsi au suffrage universel, *le droit de* rectifier ou *d'infirmer* l'arrêt, sans justice, d'un tribunal d'exception;

» Considérant que les électeurs de la 2e circonscription de Montmartre ont pu et dû croire qu'ils agissaient dans la plénitude de leurs droits électoraux, en votant pour le général Boulanger;

« La Chambre des députés, respectueuse de la volonté du peuple, déclare valider l'élection du général Boulanger et le proclame député de la 2e circonscription de Montmartre.»

LA VALIDATION DU GÉNÉRAL BOULANGER REPOUSSÉE

La discussion générale est close. L'amendement Deroulède est mis aux voix. Voici le résultat du scrutin:

Votants 493; majorité absolue, 247; *pour*, 123; *contre*, 370.

En conséquence, l'amendement tendant à la validation du général Boulanger est repoussé.

L'AMENDEMENT CLUSERET

M. Cluseret dépose l'amendement suivant:

« Nous plaçant au-dessus des querelles entre opportunistes et boulangistes et respectueux du suffrage universel, mûs par un sentiment de justice et d'apaisement, nous proposons l'annulation pure et simple de l'élection de Clignancourt. »

M. Dumay déclare qu'il ne votera pour la validation de M. Joffrin que conformément au mandat que lui ont donné les électeurs de Belleville.

LA VALIDATION DE JOFFRIN

Le scrutin est ouvert sur la demande d'annulation déposée par M. Cluseret. Voici les résultats:

Votants, 554; majorité absolue, 278; pour, 243; contre, 311.

En conséquence l'amendement est repoussé.

M. Floquet proclame la validité des opérations électorales dans la 2e circonscription de Clignancourt et déclare M. Joffrin élu.

AGITATION. — VIF INCIDENT

L'agitation est extrême. M. Cunéo d'Ornano et les boulangistes applaudissent ironiquement et crient: Vive le suffrage universel!

Dans l'une des tribunes publiques, retentissent les cris de: Vive Joffrin! A bas Joffrin! Au nom des électeurs de Montmartre, nous protestons.

D'autre part, le docteur Lunel, placé dans une galerie de droite, se dresse seul, et, les poings sur les hanches, s'écrie: Au nom des électeurs de Montmartre, je proteste! A bas Joffrin!

Un député boulangiste répond: c'est la voix de la liberté qui demande une leçon à la Chambre. L'émotion est très-vive.

Tous les députés se tournent vers les tribunes.

M. Floquet. — Huissiers, faites évacuer les tribunes.

Les huissiers exécutent cet ordre. Le docteur Lunel se mêle à la foule, et sort, avec les autres personnes; n'ayant pas été reconnu, il n'est pas inquiété.

L'incident donne lieu à des interpellations entre députés.

La séance est levée à huit heures, au milieu de la plus grande agitation. Séance demain.

SÉNAT

Séance du lundi 9 décembre 1889

Présidence de M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures.

Le Sénat adopte un projet de loi promulgué jusqu'à 21 ans la limite d'âge à l'école polytechnique.

Interpellation de M. Lacombe

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Lacombe sur le refus des médecins de l'Aveyron, de prêter leur concours pour une expertise médico-légale.

M. Lacombe. — Les faits qui motivent une interpellation sont connus: des médecins de l'arrondissement de Rodez ont refusé leur concours à la justice, parce qu'à leur avis, leurs honoraires pour autopsie ne sont pas assez élevés.

Le gouvernement ne pense-t-il pas qu'il faudrait réformer le décret de 1811 qui régit la matière.

Le Sénat adopte un ordre du jour dans le sens de l'argumentation de M. Lacombe.

Les traités de commerce

M. Le Breton. — Je désire poser une question à M. le ministre du commerce.

Les traités de commerce venant à expiration en 1892, je demande que les sociétés agricolas soient consultées et à quelle époque elles le seront.

M. Tirard. — Le conseil supérieur est convoqué pour vendredi; on lui soumettra la question de M. Le Breton.

M. de Lareinty. — Les traités de commerce ont ruiné la France.

Il est déplorable que M. le président du conseil veuille les renouveler. (Bruit.)

M. de Lareinty est rappelé à l'ordre.

M. Tirard. — Le gouvernement n'a nullement l'intention de faire de nouveaux traités de commerce.

Le Sénat examine ensuite deux projets de lois relatifs à la colonisation en Algérie et en adopte trois articles.

La suite de la discussion est renvoyée à demain à deux heures. La séance est levée à 5 h. 35.

NOUVELLES DU JOUR

L'épidémie des magasins du Louvre

Paris, 9 décembre. — Le ministre de l'Intérieur a prescrit au Préfet de police d'ouvrir une enquête sur l'épidémie des magasins du Louvre.

Le préfet de police vient de charger, de cette enquête, les docteurs Proust et Brouardel.

Ajoutons que les nouvelles données sur cette épidémie paraissent très-exagérées.

L'incident Jumel-Thirion-Montauban

On communique aux journaux le procès-verbal suivant:

« A la suite d'une lettre rendue publique, et dans laquelle M. Thirion-Montauban reprochait à M. Jumel d'avoir manqué à un engagement pris, en faisant produire par un collègue à la tribune un document dont il avait déclaré qu'il ne ferait pas usage, M. Jumel a chargé deux de ses amis, MM. Félix Faure et Emmanuel Arène, députés, d'aller demander réparation à M. Thirion-Montauban.

» M. Thirion-Montauban, de son côté, a prié MM. Fourtou et Robert Mittchel de le représenter.

» Ces quatre témoins se sont réunis et, des très loyales explications qui ont été échangées, il en est résulté que, loin d'avoir manqué à son engagement, M. Jumel l'avait scrupuleusement rempli en restituant le document en question *à la personne de* qui il le tenait et en restant étranger à l'usage qui en a été fait par la suite.

» En conséquence, la lettre de M. Thirion-Montauban, qui ne provenait que de ce malentendu, *doit être sûrement retirée sans qu'il puisse rien rester de* l'incident qui ne porte atteinte à la dignité d'aucun des partis.

» Paris, le 9 décembre 1889.

» Pour M. Jumel:

» Signé: Félix FAURE et Emm. ARÈNE.

» Pour M. Thirion-Montauban:

« Signé: DE FOURTOU et Robert MITTCHEL. »

L'accident d'Emin-Pacha

Londres, 9 décembre. — Le président du comité Emin-Pacha a reçu hier une dépêche datée de Zanzibar, lui donnant des nouvelles rassurantes sur l'état d'Emin.

Le retour de M. J. Ferry à Paris

Cannes, 9 décembre. — M. Jules Ferry, accompagné de son frère Albert Ferry, a quitté Cannes pour rentrer à Paris.

Il est à peu près décidé, dit la *France*, que l'ex-député de Saint-Dié se présenterait dans la circonscription de Nice-ville, si l'élection de M. Bischofsheim était invalidée.

La propagation de l' « influenza »

Vienne, 9 décembre. — Des cas d'influenza ont été constatés dans les casernes de Lemberg et de Cracovie.

On dit que le docteur Leyden, de Berlin a été mandé télégraphiquement à St-Pétersbourg, pour soigner plusieurs membres de la *famille impériale*, atteints de *l'épidémie*.

Une autre dépêche signale également l'apparition de l'influenza à Copenhague.

La chasse aux livres pornographiques

Paris, 9 décembre. — M. Couturier, juge d'instruction, vient de prescrire la saisie de livres dont les couvertures sont ornées *d'images pornographiques* et qui sont exposés dans les vitrines des libraires.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Roubaix, 9 déc.